

## Procès verbal : Rendez-vous au Cabinet Laanan/lundi 27 janvier 2013

**Présents :** Fadila Laanan, Nicolas Fragneau, Olivier Plasman, Eric Mercenier (directeur cabinet Laanan)

leurs adresses e-mail : prénom.nom@gov.cfwb.be

Délégation : Philippe Delhaye (FACIR), Marie Chaduc (Hors-champs), Lorette Moreau (No culture), Arnaud Timmermans (Conseildead), Christian Halkin (ATPS), Lorenzo Chiandotto (ATPS), Isabelle Meurrens (secteur de la danse), Martine Renders (CONPEAS), Pierre Dherte (Union des Artistes et Guichet des Arts).

Arnaud: reparle du courrier de mi-décembre, inquiétude et étonnement de la façon dont les choses se sont passées au niveau des réformes portant sur le statut des artistes au sens large. Les personnes du secteur ont été mises en courant très tard, alors qu'elles s'étaient entendu dire qu'elles seraient tenues au courant de l'avancement de l'affaire suite à l'avis du CNT. Cela a engendré une grande vague de panique.

Fadila: Réformes menées au niveau du fédéral, elle avait proposé un rendez-vous avant les vacances d'hiver mais il n'a pas pu avoir lieu dans les temps. Elle ne publie pas de communiqué à chaque fois qu'elle réagit auprès du fédéral. Elle s'est exprimée auprès de la ministre De Coninck et de Mme Onkelinx + de réaction du côté Onkelinx, ça a beaucoup tardé avant qu'elle reçoive le texte de De Coninck etc. Elle n'est donc pas restée les bras ballants.

Au niveau de la commission artistes, le cabinet a, entre autres, contacté le Guichet des arts.

Parmi les « *trois représentants des organisations patronales* », on ne connaît pas encore le nom des représentants des employeurs qui vont siéger à la commission. On attend encore, sur ce point, la décision du CPE-PAS (Chambre patronale). Peut-être que la Conpéas (rassemblant notamment nombre de petites structures) aurait un siège au sein des 3 représentants du secteur artistique (?). Prospere (créateurs de l'audiovisuel et du cinéma) aurait également été invité à siéger.

Annnonce de la fondation du Guichet des arts qui est un outil destiné à aider les artistes et les professions assimilées dans leurs démarches, avec quatre missions d'information, de formation permanente, de collecte d'information et de veille juridique, économique et politique. C'est vis-à-vis du secteur, un signal de positionnement de la FWB dans le contexte actuel. Car la FWB y participe en dépit du contexte budgétaire.

Pierre Dherte: C'est une première dans l'histoire du secteur. C'est une plateforme qui existe désormais et qu'il faut maintenant faire vivre et surtout faire travailler.

Lorenzo: Représente les techniciens, et trouve que la réforme de Monica De Coninck revient violemment en arrière par rapport au statut des techniciens. Malheureusement on n'a aucun contact possible avec De Coninck, pas même un accusé de réception.

Pierre Dherte: Le tribunal du travail s'est clairement positionné en ce qui concerne notamment la règle du cachet pour les techniciens et cependant, il semblerait que le gouvernement n'ait pas pris en compte cet avis dans la réforme actuelle.

Christian: Il faut définir ces métiers et ce qu'ils englobent.

Fadila: On a utilisé l'expression « Travailleurs culturels » qui englobe plus. Une des réponses possibles, c'est la Commission Artistes. Comme des artistes en feront partie, on peut espérer qu'ils parviennent à redéfinir ces notions.

Isabelle: Il faut une expertise est dans des disciplines variées. Certaines disciplines, un peu plus à la marge ont besoin d'être représentées. Pourrait-on envisager qu'il y ait effectivement un roulement entre les effectifs et les suppléants, ce qui permettrait plus de diversité ?

Fadila : Le travail de la Commission pourra faire jurisprudence, aussi pour que l'on puisse s'y référer par la suite, de manière à identifier de manière plus juste la situation des travailleurs. C'est à travers les 3 représentants que le Cabinet a son mot à dire. Ils ne peuvent pas avoir plus d'influence que ça.

Eric Mercenier: Fonctionner dans un cadre de jurisprudence permet aussi d'avoir une souplesse. Donc éviter que des gens se retrouvent exclus arbitrairement.

Fadila: Les recours sont possibles. On pourra finir par avoir raison du gouvernement, si la décision de base n'est pas favorable à certains.

Pierre Dherte: Les prestations dites « de petite échelle ». C'est un peu flou. On voudrait avoir des paramètres plus palpables. Qu'en est-il exactement de ce régime pendant la période actuelle dite de « transition » ? Qu'est-ce que le législateur entend par « petite échelle » ? Il faudrait préciser.

Arnaud: problème des RPI qui est un régime difficile, qui ne donne pas lieu à une couverture sociale. Pour des créateurs sans subvention, cela permet de créer de la rémunération là où le contrat de travail est budgétairement hors de portée. Réflexion à mener plutôt à partir de catégories d'employeurs, plutôt que du côté des salariés. Il est normal que de gros opérateurs très subventionnés se voient réduire l'accès à ces formes parallèles de rémunération au profit d'une revalorisation radicale du contrat de travail. Pour autant il faut être extrêmement attentif à ne pas étouffer par là-même les petites associations de créateurs qui ne disposent le plus souvent que de moyens très réduits.

Autre problème : le système mis en place via la Commission Artiste fait peser la charge de la preuve sur le travailleur plutôt que sur les employeurs.

Fadila : C'est un vrai problème, hein, oui.

Pierre Dherte: Pas de problème sur le fait de baliser le 1bis. Par contre, il faut également envisager le futur des contrats intérimaires. On n'a pas nécessairement envie que le contrat intérimaire prenne toute la place en occupant celle que les contrats 1bis occupaient avant. Etant donné que pour les employés, le net salarié est moindre. Le contrat 1bis prend un coup dans l'aile, mais l'artiste aussi prendrait un coup dans l'aile si le contrat intérimaire devenait majoritaire et généralisé. Par rapport à la notion d'« utilisateurs occasionnels », un opérateur contrat-programmé n'en est pas un, par exemple. Il ne faudrait pas que ce flou soit déplacé là où il ne doit pas l'être! Les petites structures ont du mal, elles n'ont pas forcément de secrétariat social, etc. On se pose la question de savoir si, par exemple, il ne serait pas judicieux de baliser cela dans le cadre des contrats programmes des opérateurs subventionnés?

Fadila : je suis tout à fait d'accord avec ça. L'objectif des contrat-programmes, c'est de stabiliser et organiser l'emploi.

Le problème c'est que les opérateurs protestent contre des contraintes supplémentaires en matière d'emploi.

Isabelle Meuresse : La chasse à la fraude est générale et on a de bonnes raisons de l'entreprendre. Mais la plupart du temps, c'est dû à une économie du pauvre/de la survie. Une compagnie conventionnée ne peut pas nécessairement passer par un secrétariat social, parce qu'elle n'a pas directement les liquidités. Du coup, elle doit passer par la SMART parce que ça lui permet de retarder les échéances de trésorerie. Pourquoi pas un « fond écuréuil » étendu à toutes les petites subventions ?

Fadila Laanan: Entre cet opérateur-là et ceux qui ont des millions, les contraintes ne doivent pas être les mêmes, c'est sûr.

Isabelle Meuresse: Non, ce qu'il faut faire, c'est verser les liquidités plus rapidement ! Faire pour les conventions ce que l'on est arrivé à faire pour les contrats-programmes. Et ça c'est entre vos mains.

Fadila: Oui oui, c'est sûr.

Lorenzo: Si ce n'est pas vous qui faites la guerre à ce genre de pratiques (celle des opérateurs qui refusent de faire les vrais contrats), nous on aura du mal à le faire.

Isabelle: il existe des contrôles pour cela.

Fadila : Effectivement, dans ces cas-là, il faut utiliser les instances de contrôle qui existent.

Christian : Il manque aussi une transparence par rapport à l'usage des subventions par les opérateurs. Et donc ça laisse du flou sur la balance entre l'emploi et le reste. C'est bien sûr notre avis, qui est celui du pauvre.

Fadila: Ne dites pas ce mot-là, non non. (rire)

Arnaud: Revient sur les revendications de l'an dernier, autour de l'aide aux projets. Conseildead est fermement favorable à la revalorisation du contrat de travail, mais il faut que les moyens puissent suivre. Le cheval de bataille de Conseildead, ça n'est pas la question du chômage, c'est celle de l'emploi.

Aujourd'hui, l'emploi artistique se caractérise par une précarité galopante et par la multiplication du recours à des formes de rémunérations « alternatives ». Les cotisations sociales sont minimales, les travailleurs prennent des risques au travail sans être assurés, etc. C'est une situation que tout le monde connaît, depuis très longtemps et qui est principalement due à un manque de moyens. Les artistes et les petites asbl ne demandent pas mieux que de pouvoir recourir aux contrats d'emploi classiques.

Fadila: Il y a 150 jeunes qui sortent des écoles chaque année, et la FWB ne peut pas absorber tout ça. Elle rêverait avoir des millions de plus. Chaque année, depuis qu'elle est ministre de la

culture, il a fallu faire des économies, et on ne s'en est pas forcément rendu compte, parce qu'elle a taché de faire des économies sur certaines choses dans le but même de préserver l'emploi, notamment des économies sur les infrastructures (il y a des bâtiments qui tombent en ruine etc). Il faudrait avoir un débat de société sur les écoles, sur tous ces jeunes qui sortent en croyant pouvoir travailler, et qui ne le peuvent pas.

Arnaud: La CAPT (2ème session) vient de remettre son avis. Il n'y a que 15 projets sur 50 qui sont aidés. Et pourtant tous ont une légitimité, à ce stade.

Fadila : Côté cinéma, il y a 500 projets déposés chaque année. C'est difficile d'absorber toute cette créativité. Si tous les projets étaient reçus, où tourneraient-ils ? Qu'en serait-il de la diffusion ?

Isabelle Meurrens : En danse, c'est simple il y a 0 jeunes qui sortent chaque année, parce qu'il n'y a pas d'école. Ceci dit ce n'est pas pour ça qu'il n'y a pas d'engorgement, parce que depuis le début des subventions aux arts vivants avec les comédiens routiers il n'y a pas encore eu de cycle complet. Par ailleurs, lorsque la commission danse rend un avis, elle a pris connaissance du budget, des dépenses, des montants de co-prod,... Elle sait d'une certaine façon qu'avec le montant de l'aide, la compagnie ne pourra pas payer légalement les salaires. Tous le monde sait, que l'ONEM est le plus grand « subventionneur » de l'art. Il est nécessaire de faire un cadastre de l'emploi dans la culture, pour pouvoir lier les montants des subventions au montant nécessaire à l'emploi. Si telle compagnie à besoin pour son projet de deux danseurs, un régisseur et un chanteur, la FWB ne devrait pas pouvoir subventionner en deçà des fourchettes du cadastre, et a contrario si la compagnie veut José Van Dam comme chanteur elle doit alors trouver d'autres fonds pour payer ce qui excède la fourchette.

Nicolas Fragneau : On travaille sur un cadastre du secteur non-marchand, au niveau de tous les employeurs fonctionnant avec l'argent de FWB. C'était très ambitieux, un peu trop, pour diverses raisons. Mais depuis 2 ans, et depuis que le débat sur le statut de l'artiste est revenu en force, ils insistent pour la mise en place de ce mécanisme. Il est clair que celui-ci est essentiel. On a essayé de mettre des balises au niveau des opérateurs subventionnés.

Christian : insiste sur l'intermittence. Le métier a évolué, avant on avait des CDI, mais aujourd'hui, on est au moins 80% à être dans cette situation d'intermittence. Le visage social de nos métiers a complètement changé.

Fadila: On arrive à une période d'élections, peut-être que le guichet des arts pourrait travailler sur une proposition à faire, à inscrire dans les programmes des futurs élus ?

Lorenzo : La promotion de nos artistes ne coûte pas nécessairement de l'argent. Imposer des règles aux opérateurs, comme faire passer 15% de chansons belges sur les radios etc.

Fadila : Essayez, vous, d'imposer des règles aux opérateurs. On va vous répondre que c'est une atteinte à leur liberté ! Si je propose un truc comme ça, personne ne suit.

Philippe: On y travaille, on a mis en place une concertation RTBF artistes.

Christian: Il y a un bureau Randstad dans le bâtiment même de la RTBF. Alors que celle-ci pourrait sans problème payer des contrats.

Fadila: Ca, c'est du ressort de la liberté de gestion de la RTBF. Vous êtes encore plus liberticides, vous, les culturels, que moi, qui suis censée passer des réformes impopulaires. Par rapport à l'intérim, je préfère ça que des contrats en black.

Pierre Dherte: Il y a également une réflexion à avoir sur la redistribution des richesses. Il y a des mécanismes mis en place, comme le Tax shelter (mais qui n'est pas encore destiné aux arts de la scène), il y a de l'argent, on sait que des centaines de milliers d'euros sont investis chaque année dans le secteur du cinéma, c'est une véritable économie, mais pourrait-on imaginer de mieux partager ces richesses, notamment également envers le secteur des arts de la scène ? Le mécanisme du tax shelter a doublé le subventionnement du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Il y a un réel potentiel d'investisseurs. Pourquoi pas envers notre secteur qui en a bien besoin lui aussi ?

Philippe du Facir: Si on travaille sur la place de la culture dans les écoles (maternelles, primaires, secondaires), ça peut changer la donne. Et faire émerger de nouveaux « consommateurs culturels ».

Fadila: Il y a encore des efforts à faire sur le décret culture/école (celui de Marie Arena). C'est au programme du prochain Ministère de la culture. Le contexte de cette législature-ci a été compliqué, mais c'est au centre du travail qu'il reste à accomplir.

Martine Renders: Quid du calendrier des contrats-programmes ?

Fadila: Le CAD m'a dit qu'il trouve difficile de terminer ça avant la fin de mon mandat. Ils m'ont demandé d'auditionner plusieurs opérateurs. Moi, j'ai proposé une égalité de traitement, et donc de recevoir tous les opérateurs avant le 25 mai. Ca paraît court. Mais quelle que soit l'issue, le travail réalisé par les différents services et le CAD n'est pas un travail perdu, même si ça doit se finir sur le prochain gouvernement.

Il y aura un avenant pour 2014 et 2015 de toute façon, pas d'insécurité juridique pour les opérateurs. Pas de décisions qui prennent effet rétroactivement. Report de la décision. Il y a 40 opérateurs à entendre. C'est quand même mieux quand on peut se défendre soi-même, et pas par un rapporteur qui lit un dossier.

Elle peut décider jusqu'au 25 mai, mais à partir du 1er mai, ça va être une situation de prudence (parce qu'il ne faudrait pas hypothéquer le travail du ministère suivant) et il n'y aura pas de grosses décisions prises.

Martine: La CONPEAS, qui regroupe notamment de petites structures, conteste la nouvelle convention collective de la CP 304, qui est déconnectée de la réalité du secteur. Et notamment, qui assimile les techniciens et les administratifs. Or tout est lié : la réforme, la CCT et les contrats-programmes.

*Ca se termine là-dessus...*